

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE, 61, rue Pellerin, Saïgon

Descendants [Léopold Bernard et Oscar de Jouvancourt](#).

Séance du 9 octobre 1924

24

Saïgon. — Location pour le compte du domaine local de 7 compartiments sis rue d'Espagne.

(*Procès verbaux du conseil colonial*, 1924, p. 40)

Rapport au conseil colonial
(DOSSIER n° 2034)

L'Administration locale ayant décidé, en vue d'une meilleure organisation du service, de loger, à proximité de la Prison centrale, les gardiens des Services pénitentiaires, qui n'ont pu trouver place dans cet établissement et qui étaient disséminés sur différents points de la Ville, a accepté dans ce but les offres de location faites respectivement par la « Société indochinoise de transports » pour cinq compartiments, sis rue d'Espagne et par la « Société civile immobilière de Cochinchine », pour deux autres compartiments dans la même rue.

La location, qui a commencé le 1^{er} juillet 1924, a été fixée à 550 \$ pour les cinq premiers compartiments, à 80 \$ pour les deux autres et il en résulte une dépense totale de 2.580 \$ pour les six derniers mois de l'année en cours.

En raison de l'urgence, le conseil colonial n'a pu être consulté, an préalable, mais étant donné le but poursuivi en faveur d'un personnel digne d'intérêt et les conditions avantageuses auxquelles a été faite la location des immeubles dont il s'agit, l'Administration pense que l'Assemblée locale voudra bien ratifier la décision qu'elle a cru devoir prendre en vue d'avoir sous la main, en dehors du service de garde, en cas d'incendie ou d'émeute, le personnel parfaitement au courant du service de la prison et immédiatement disponible.

Saïgon, le 18 septembre 1924.

Le Gouverneur p. i. de la Cochinchine,
THOLANCE.

Rapport de la Commission.

Messieurs,

Pour les facilités du service, les gardiens des Services pénitentiaires doivent loger dans la Maison centrale même. Mais, faute de place, plusieurs d'entre eux ont dû, jusqu'à présent, habiter en ville.

Pour remédier à cette situation et pouvoir disposer, le cas échéant, de tout le personnel, l'Administration a été amenée à louer à proximité de la prison, cinq compartiments appartenant à la Société indochinoise de transports et deux à la Société civile immobilière de Cochinchine.

Comme le prix de cette location n'est pas excessif, votre Commission vous prie de ratifier la décision prise par l'Administration dans l'intérêt général.

Le Rapporteur,
DUSSON.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les propositions de la Commission.
(Adopté).

Société civile immobilière de Cochinchine

Capital : 96.000 \$
61, rue Pellerin, Saigon

CONVOCATION
(*La Dépêche d'Indochine*, 16 décembre 1941)

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le 20 décembre 1941, à 21 h., au siège de la société, 61, rue Pellerin.

Ordre du jour

Examen des comptes de l'exercice 1940 ;
Répartition des [bénéfices] ;
Approbation des comptes ;
Nomination d'un comité directeur à l'effet de décider des grosses réparations d'immeubles ;
Questions diverses.

Société civile immobilière de Cochinchine
Le Directeur,
M. DIDIER ¹.

Société civile immobilière de Cochinchine

Capital : 96.000 \$
61, rue Pellerin, Saigon

CONVOCATION
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 septembre 1944)

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le 20 septembre 1944, à 16 heures, au siège de la société, 61, rue Pellerin.

Ordre du jour

Examen des comptes de l'exercice 1943 ;
Répartition des bénéfices ;
Approbation des comptes ;
Questions diverses.
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE.

¹ Marius Didier : directeur d'Auto-Accessoires. Voir [encadré](#).

Le Directeur,
M. DIDIER.

(L'Impartial du 2 septembre 1944).

Société civile immobilière de Cochinchine

Capital : 96.000 \$
61, rue Pellerin, Saigon

CONVOCATION

(Le Populaire d'Indochine, 19 novembre 1946)

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 20 novembre 1946, à 16 heures, au siège de la société, 61, rue Pellerin.

Ordre du jour :

Démission du directeur ;
Approbation des comptes et quitus ;
Nomination d'un nouveau directeur ;
Fixation des pouvoirs du nouveau directeur.

Société civile immobilière de Cochinchine.

Le directeur, Didier.

Société civile immobilière de Cochinchine

Capital : 96.000 \$
61, rue Pellerin, Saigon

2^e CONVOCATION

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 24 mai 1948)

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale, qui aura lieu le 31 mai 1948, à 16 heures, au siège de la société, 61, rue Pellerin.

Ordre du jour

Examen des comptes de l'exercice 1947 ;
Répartition des bénéfices ;
Approbation des comptes ;
Questions diverses.
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE COCHINCHINE.

Le Directeur,
M. DIDIER.

(L'Information d'Indochine, économique et financière du 24 mai 1948).

La Société civile immobilière de Cochinchine (SCIC)

(note de Pierre van Haute. Vers 1976)

L'acte constitutif de la Société civile immobilière de Cochinchine (S.C.I.C.) est tellement absurde qu'il n'a jamais permis de gérer convenablement ce très important capital immobilier.

Rien ne pouvait se faire sans l'accord unanime de tous les possesseurs de parts. Au départ, il n'y avait que quatre associés mais avec le temps, le nombre n'a cessé d'augmenter.

À cela s'ajoute le fait que les tantes devenant âgées et leur maris mis à la retraite sont toutes revenues en France pour s'installer aux quatre coins de la Provence, Zéelle à Marseille, Berthe à Salernes et Agathe à Nîmes. Obtenir leur accord unanime était une opération surhumaine, d'autant plus que Marius [Didier], dernier membre de la famille à rester en Indochine, gérait la S.C.I.C. comme il l'entendait. Celui-ci, convaincu de la pérennité de la présence française en Indochine et de la victoire américaine, s'est toujours opposé à la liquidation de la société, alors que tous ceux qui étaient en Europe auraient souhaité sortir d'indivision.

Voici ce que Marius écrivait à maman le 30 mai 1970 en réponse aux reproches que ma mère lui adressait : « ...Pourquoi ne pas faire confiance dans l'avenir de ce pays neuf ? Même si les Américains retirent une partie de leur armée, il faut bien se dire qu'ils y resteront tout de même. C'est une sécurité ; ils recherchent partout à mettre de l'ordre... Si la S. C. I. C. pouvait repartir, il y aurait de quoi occuper Jean (David). [Le Casino de Saïgon](#), entièrement reconstruit par IFEC ² (Banque de l'Indochine), est en parfait état. Tout le matériel d'exploitation, ameublement et conditionnement d'air est devenu notre propriété. Cette salle fait par semaine quelque 900,00 piastres de recettes. C'est une mine d'or qui va disparaître si les opposants se refusent d'arriver à un accord pour reprendre l'exploitation de nos biens. Je vais adresser une prochaine circulaire pour essayer de les raisonner... »

Avec la victoire de Ho Chi Minh et l'expulsion des Américains, tous les immeubles de la SCIC ont été expropriés par les communistes.

Je me rappelle que papa, soucieux du bien-être des vieilles tantes, et craignant l'avenir, avait essayé une nouvelle fois, en 1950, lorsque j'étais en poste à Paris, de provoquer la liquidation de la S.C.I.C. Une nouvelle fois sans succès. À cette date, le capital immobilier de la S.C.I.C valait quelque 32 millions de francs belges de l'époque, et la part de maman quelque 2 millions (Marie Julie détenait 24 parts sur 96, partagés entre ses quatre enfants, soit 6 parts pour chacun d'eux).

² [Indochine films et cinémas.](#)